

**Séance du vendredi 19 avril 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE - PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES,  
PARCELLAIRES, D'ARPENTAGE, DE MODELISATION ET PRESTATIONS CONNEXES -  
ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE ET/OU A MARCHES SUBSEQUENTS -  
21 LOTS - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu la délibération n° 21 B 0281 du 9 juillet 2021 autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet la réalisation de prestations topographiques, parcellaires et d'arpentage ;

**I. Exposé des motifs**

Afin d'atteindre les objectifs de la métropole européenne de Lille (MEL) en matière de création ou d'optimisation d'infrastructures, d'aménagements cyclables, d'ouvrages d'art ou de toutes autres opérations liées à l'aménagement et à la qualité des espaces publics et ouvrages, de nombreuses études topographiques doivent être engagées ou poursuivies.

Dans le cadre de ces études, il est nécessaire de solliciter le concours de professionnels qualifiés afin de faire réaliser des prestations pour la réalisation de documents de levés, d'implantations et de contrôle géométrique liés aux spécificités des ouvrages étudiés.

Les missions à effectuer concernent l'ensemble du territoire métropolitain. Elles couvrent toutes les étapes du processus d'étude, de la conception à la mise en œuvre des projets incluant les phases réglementaires et notamment les actes liés à la gestion des ouvrages et à celles des réserves d'infrastructure des documents d'urbanisme. Elles intègrent également les prestations de levé, d'identification parcellaire et d'arpentage nécessaires aux acquisitions et régularisations foncières.

La plupart des marchés topographiques de la MEL arrivant à échéance le 20 février 2024, il convient de procéder à leur renouvellement qui tiendra compte de l'ensemble des besoins des directions de la MEL.

À cet effet, il est proposé de mutualiser l'ensemble de ces prestations pour permettre de fournir les données topographiques et foncières nécessaires à la réalisation des grands projets métropolitains, notamment le programme pluriannuel d'investissements (PPI), espaces publics et voirie, le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT), la liaison intercommunale Nord-Ouest (LINO), les grands projets urbains et gardiennes de l'eau, trames verte et bleue.



Par ailleurs, ce projet de mutualisation et de centralisation des prestations topographiques s'étendra également aux membres de la centrale d'achat métropolitaine (CAM). Ainsi, Sourcéo et les communes de la MEL pourront bénéficier de ce marché. Cette nouvelle expérimentation impose donc d'anticiper les éventuelles commandes de la CAM et, par conséquent, d'augmenter le montant maximal de chacun des lots.

À titre informatif, le montant total des commandes annuelles prévu est d'environ 2 750 000 € HT.

Les prestations ont été alloties : le détail des 21 lots est repris en annexe de la présente délibération.

Les lots 1 à 20 s'exécuteront par l'émission de bons de commande. le lot 21 donnera lieu à la passation de marchés subséquents. Les lots 17 à 21 sont multi-attributaires avec 2 attributaires pour les lots 17 à 19 et 3 attributaires pour les lots 20 et 21.

Le montant maximal global des 21 lots sur la durée des marchés (4 ans) est ainsi de 11 700 000 € HT, pour une estimation globale de 7 070 000 € HT sur les 4 ans.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 8 novembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 15 décembre 2023. 17 candidats ont remis des offres pour un ou plusieurs lots. Après analyse des offres, les lots ont été attribués comme suit par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 3 avril 2024 :

<b>N° Lot</b>	<b>Objet</b>	<b>Nombre d'offres reçues</b>	<b>Offres les plus avantageuses économiquement</b>
1	Prestations topographiques - (UTLS) - Territoire Couronne sud de Lille élargi au territoire de SOURCEO (*)	12 offres	- MAGEO
2	Prestations topographiques - (UTLS) - Territoire Lille-Lomme-Hellemmes	12 offres	- Geofit
3	Prestations topographiques - (UTML) – Territoire des Weppes	13 offres	- Ingéo
4	Prestations topographiques - (UTML) – Territoire Couronne Nord de Lille	13 offres	- Berlem
5	Prestations topographiques - (UTRV ) - Territoire Est	12 offres	- Debay



6	Prestations topographiques - (UTRV) - Territoire Roubaisien	12 offres	- Berlem
7	Prestations topographiques - (UTTA) - Territoire de la Lys	13 offres	- Geofit
8	Prestations topographiques - (UTTA) - Territoire Tourquennois	13 offres	- Ingéo
9	Prestations parcellaires et d'arpentage (UTLS) - Territoire Couronne sud de Lille élargi au territoire de SOURCEO (*)	8 offres	- Geofit
10	Prestations parcellaires et d'arpentage - (UTLS) - Territoire Lille-Lomme- Hellemmes	7 offres	- Ingéo
11	Prestations parcellaires et d'arpentage - (UTML) – Territoire des Weppes	9 offres	- Bogaert
12	Prestations parcellaires et d'arpentage (UTML) – Territoire Couronne Nord de Lille	8 offres	- Berlem
13	Prestations parcellaires et d'arpentage - (UTRV ) - Territoire Est	7 offres	- Berlem
14	Prestations parcellaires et d'arpentage - (UTRV) - Territoire Roubaisien	7 offres	- MAGEO
15	Prestations parcellaires et d'arpentage - (UTTA) - Territoire de la Lys	9 offres	- Geofit
16	Prestations parcellaires et d'arpentage - (UTTA) - Territoire Tourquennois	8 offres	- MAGEO
17	Prestations bathymétriques et menées dans le cadre d'études GEMAPI	4 offres	- Geofit - Geosat
18	Prestations de levers d'ouvrages de génie civil, techniques et de bâtiment	7 offres	- Geofit - Geosat
19	Prestations de numérisation 3D, de production de plan 2D à partir de moyen 3D, de modélisation BIM	6 offres	- Geofit - Novatlas

20	Prestations de contrôles topographiques	7 offres	- MAGEO - Ingéo - Novatlas
21	Prestations diverses sur opérations d'infrastructures, de bâtiments complexes	5 offres	- MAGEO - Geofit - Novatlas

## **II. Dispositif décisionnel**

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés repris ci-dessus ;
- 2) D'imputer les dépenses aux crédits à inscrire au budget général et budgets annexes en section de fonctionnement et d'investissement.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**